

# 40 eme Salon d'Art de l'Association des Peintres et sculpteurs de Palaiseau

Salle Guy Vinet Place Salvador Allende, 91120 Palaiseau

## Règlement 2020

Le salon sera ouvert au public tous les jours du 30 mai au 7 juin de 10h00 à 19h00. Une ouverture nocturne sera prévue.

**Le vernissage aura lieu le samedi 30 mai à 19h30.**

Les invités d'honneur sont Laurence Domenach pour la peinture et Laurent Dauplain pour la sculpture.

### Art.1 - Inscriptions

L'exposition est ouverte aux artistes invités, graphistes, peintres, sculpteurs, dans la limite des possibilités d'accrochage compatibles avec une présentation générale du salon.

Les bulletins d'inscription doivent impérativement parvenir **avant le samedi 4 avril 2020** soit :

- Par courrier: **APSP 10 rue Victor Hugo 91120 Palaiseau**
- Par mail: [apsp.palaiseau@free.fr](mailto:apsp.palaiseau@free.fr)

Accompagnés obligatoirement du montant des droits d'exposer par **chèque libellé à l'ordre de l'APSP.**

### Art.2 - Œuvres admises

Peintures, dessins, estampes (toutes techniques, tous styles). Le nombre d'œuvres est limité à 3 par exposant pour les formats de 1 à 12. De 2 pour les formats de 15 à 30 et de 1 pour les formats de 40 à 120 (max).

Un panneau sera réservé pour les petits formats 16x22 uniquement dont **le prix ne devra pas dépasser 40€.**

Sculptures (toutes techniques tous styles). Le nombre de sculptures accompagnées de leurs socles est limité à 3.

**Les tableaux peuvent être encadrés, dans ce cas la photo envoyée au comité de sélection du salon d'art devra être impérativement identique à l'œuvre telle quelle sera exposée.**

Sachez néanmoins que l'esthétique du cadre peut être un motif de non sélection du tableau.

Toutes œuvres doivent être pourvues d'un système d'accrochage correct et porter au dos le nom de l'artiste, de l'œuvre ainsi que son prix de vente.

Seule sont admises les œuvres originales.

Le comité artistique du salon composé de professeurs, artistes, membres qualifiés de l'association et personnalités réputées pour leurs compétences artistiques se réservent le droit de choisir les œuvres exposées.

**Seules les œuvres indiquées sur la feuille d'inscription dans les conditions prescrites seront prises en comptes.**

### Art.3 - Droits d'exposer

Pour les adhérents de l'APSP les droits d'exposer sont gratuits.

**Pour les non adhérents le montant est de 27€.** Les droits d'inscription des personnes refusées seront renvoyés par courrier. Un retour vous sera fait pour vous signifier les œuvres retenues pour le salon.

### Art.4 - Dépôt et retrait des œuvres

Le dépôt des œuvres s'effectuera **uniquement le jeudi 28 mai de 16h00 à 21h00 et le vendredi 29 mai de 9h00 à 12h00.**

Les œuvres apportées après ces dates ne seront pas acceptées.

Les œuvres exposées ne pourront pas être décrochées du salon avant **le dimanche 7 juin à partir de 19h00.**

### Art.5 - Ventes œuvres

En cas de vente, **l'artiste versera 10%** du montant sous forme de don à l'APSP. La liste des artistes, avec les prix de vente des œuvres, sera à disposition du public sous forme de catalogue.

### Art.6 - Assurances

L'APSP décline toute responsabilité concernant les œuvres exposées en cas de vol, incendie, perte, détérioration ou non retrait à la date prévue.

L'exposant s'engage à assurer ses biens et renonce à recourir contre l'APSP, en accord avec ses assureurs, pour tous les dommages éventuels.

### Art.7 - Permanences

Il est conseillé aux exposants de s'impliquer dans une permanence durant le salon.

### Art.8 - Prix

Prix du public :

Un bulletin de vote sera à disposition des visiteurs pour participer à l'élection du prix du public. Le lauréat sera récompensé par un bon d'achat offert par l'APSP.

Prix Loisirs Créatifs :

Le magasin Loisirs Créatifs de Sceaux remettra un bon d'achat utilisable dans son magasin, à l'artiste de son choix.

Remise des prix le dimanche 7 juin à partir de 18h.

### Art.9

**Participer à l'exposition implique pour tous les artistes exposants d'accepter sans réserve le présent règlement.**

## Planning du salon

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Samedi 04 avril</b>     | <b>date limite impérative d'inscription</b> |
| <b>Jeudi 28 mai</b>        | <b>dépôt des œuvres 16h00 – 21h30</b>       |
| <b>Vendredi 29 mai</b>     | <b>dépôt des œuvres 9h00 – 12h00</b>        |
| <b>Samedi 30 mai</b>       | <b>vernissage 19h30</b>                     |
| <b>Du 30 mai au 7 juin</b> | <b>accueil aux visiteurs</b>                |
| <b>Dimanche 7 juin</b>     | <b>remise des prix 18h00</b>                |
| <b>Dimanche 7 juin</b>     | <b>décrochage des œuvres 19h00</b>          |

